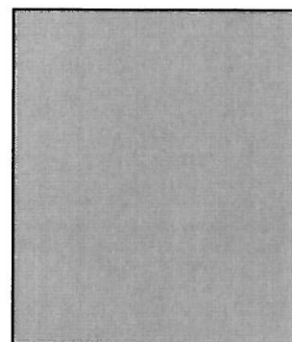


Département  
du Tarn et Garonne

Commune de MONTEILS

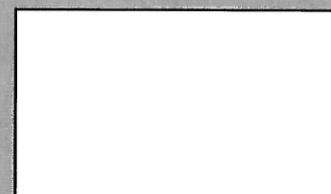


**PLAN LOCAL D'URBANISME**  
**1<sup>ère</sup> MODIFICATION**

**4 . PARTIE REGLEMENTAIRE :**  
**4.3 – Emplacements réservés**

P.L.U. approuvé le 10/01/2007  
1<sup>ère</sup> modification du P.L.U prescrite le 17/12/2008

*Atelier Sol et Cite*  
**GÉRARD FRESQUET-BRIGITTE FRAUCIEL**  
URBANISTES OPQU- ARCHITECTES DPLG  
23 ROUTE DE BLAGNAC - 31200 TOULOUSE  
TEL : 05.61.57.86.43 - FAX : 05.61.57.97.78  
E-Mail : [contact@soletcite.com](mailto:contact@soletcite.com)



**COMMUNE DE MONTEILS - 82**  
**EMPLACEMENTS RESERVÉS**

PLU, 1<sup>ère</sup> modification

N°	DESTINATION	BENEFICIAIRE	SUPERFICIE (à titre indicatif)	REFERENCE CADASTRALE
1	Amorce d'une voie lieu-dit « Monteils-cimetière »	Commune	200 M <sup>2</sup>	AE : 58
2	Création d'un espace public lieu-dit « Monteils-centre »	Commune	1 347 M <sup>2</sup>	AE : 66
3	Aménagement sportif et de loisirs lieu-dit « Auge »	Commune	39 530 M <sup>2</sup>	AE : 22b OB : 1174, 1263, 1264, 1179, 133, 134, 135, 136, 1377
4	Aménagement du carrefour entre la route de Vindrac (VC n°8) et la RD 17	Commune	634,78 M <sup>2</sup>	AI : 1, AK : 53, AE : 13, 14, 63,95
5	Aménagement du carrefour entre le chemin rural de Lugan Bas et la RD 17	Commune	1 118 M <sup>2</sup>	AK : 27, 25, 29 AD : 13, 26, 27, 28, 29
6	Elargissement de la route de Vindrac (VC n°8)	Commune	1 510 M <sup>2</sup>	AK : 71, 63, 62, 92, 98, 93 57, 56, 55, 54, 53 AI : 51, 52, 62, 120, 65,
7	Création d'une voirie, d'un cheminement piétonnier et d'un espace public au lieu-dit « Cassagnes »	Commune	380 M <sup>2</sup>	AK : 9b
8	Création d'un espace public d'entrée de ville de part et d'autre de la RD 926 et d'un cheminement piétonnier	Commune	16 018 M <sup>2</sup>	AK : 86 OC : 1277, 1279, 1005, 487
9	Création d'une voirie au lieu-dit « Cassagnes »	Commune	2 284 M <sup>2</sup>	AC : 33 AK 1, 2
10	Création d'un espace public et d'un stationnement au lieu-dit « LA BIASSE »	Commune	12 055 M <sup>2</sup>	AC : 5
11	Création d'une voirie au lieu-dit « Les Rouges »	Commune	890 M <sup>2</sup>	AB : 112
12	Création d'une voirie au lieu-dit « La Ringade »	Commune	440 M <sup>2</sup>	AB : 97, 93
13	Création d'une voirie au lieu-dit « les Obits »	Commune	595 M <sup>2</sup>	AB : 121
14	Création d'un cheminement piétonnier lieu dit « Les Rouges »	Commune	384 M <sup>2</sup>	AB : 110, 23, 25, 26, 27

15	Création voirie lieu dit « Les Obits »	Commune	395 M <sup>2</sup>	AB : 128
16	Création d'un cheminement piétonnier au lieu-dit « Les Obits »	Commune	660 M <sup>2</sup>	AB : 79 , 40
17	Amorce d'une voirie au lieu-dit « la Ringade »	Commune	150 M <sup>2</sup>	AB : 53 b
18	Aménagement du carrefour entre le RD 75 et la voie communale n°1	Commune	235 M <sup>2</sup>	AB : 49, OC : 636
19	Création d'un cheminement piétonnier et aménagement d'un carrefour au lieu-dit « Les Rouges »	Commune	380 M <sup>2</sup>	AB : 35
20	Création d'une voirie et d'un cheminement piétonnier au lieu dit « La Bouriette »	Commune	182 M <sup>2</sup>	AA : 20
21	Création d'un carrefour à l'intersection de la voie communale n° 8 et de la RD 926	Département	600 M <sup>2</sup>	OC : 489, 508, 590 AK : 83, 90
22	Elargissement de la voie communale n°8 entre le carrefour avec la RD 926 et le ruisseau des Marguerites	Commune	295 M <sup>2</sup>	AK : 90, 91 AI : 18, 116
23	Création d'une voirie et d'un cheminement piétonnier au lieu dit « Lender »	Commune	400 M <sup>2</sup>	AK : 90, 91
24	Création d'amorces de voies au lieu dit « Les Places »	Commune	620 M <sup>2</sup>	AI : 6, 21 AH : 8
25	Création d'une voirie au lieu-dit « Les places de Monteils »	Commune	1 530 M <sup>2</sup>	AI : 107 108
26	Construction de la future mairie, d'équipements publics, aménagement d'espace public et de voirie	Commune	10 450 M <sup>2</sup>	AI : 20, 21,
27	Création d'une voirie et d'un cheminement piétonnier au lieu dit « les Jaquettes »	Commune	1 055 M <sup>2</sup>	AI : 104, 105
28	Création d'un chemin piétonnier au lieu-dit « Les Rouges »	Commune	215 M <sup>2</sup>	AB : 13, 114
29	Création d'une voirie et d'un cheminement piétonnier au lieu-dit « Les Rouges »	Commune	1 545 M <sup>2</sup>	AA : 54, 41, 42, 1277
30	Construction d'équipements publics : groupe scolaire, piscine, ...	Commune	19 220 M <sup>2</sup>	AB : 53 a et b